

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

énergies pour mettre au point un mécanisme de règlement des conflits qui soit équitable tout en nous protégeant.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je veux participer au débat maintenant pour faire la lumière sur certaines observations des députés d'en face, surtout à propos des programmes sociaux du Canada et parce que nous devons informer le Parlement.

Le Conseil économique du Canada a qualifié l'Accord de libre-échange de traité opportun, historique et mutuellement avantageux qui réalise dans une grande mesure nos grands objectifs nationaux. Le Conseil a déclaré qu'il était, non pas une solution de rechange, mais le prolongement de nos engagements multilatéraux et un modèle à suivre dont on pourrait s'inspirer lors des négociations internationales actuelles.

Mais à propos des domaines qui me concerne davantage, le Conseil a déclaré ne pas voir pourquoi le libre-échange modifierait ou compromettrait nos régimes d'assurance-chômage et de soins médicaux ou d'autres programmes essentiels à notre politique sociale en général. Au contraire, il croit qu'en renforçant la croissance économique et l'emploi au Canada, l'Accord de libre-échange assurera davantage de recettes fiscales au gouvernement qui sera ainsi mieux en mesure de s'attaquer à nos problèmes sociaux.

Il est regrettable que ce débat ait produit plus de chaleur que de lumière. Les adversaires refusent de tenir compte des faits et des analyses indépendantes. A lire le récent discours du chef du NPD, on croirait que l'Accord commercial va transformer le Canada en une société où règne la loi de la jungle, où sévissent le crime, la pornographie et l'exploitation de l'homme par l'homme, où la veuve et l'orphelin se retrouvent sur le pavé, où nos ressources sont saccagées et pillées. Même les députés d'en face admettront que cette rhétorique défie toute logique et toute croyance.

Quelle est la position des partis d'opposition? Ils affirment tantôt que nous sommes trop compétitifs, tantôt que nous ne le sommes pas assez. Qu'en est-il au juste? Ils veulent nous faire croire que certaines dispositions de l'Accord ouvrent la porte à la commercialisation de notre régime d'assurance-maladie.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Peut-être le ministre s'est-il trompé sur les amendements dont il s'agit. Ils portent sur les procédures de règlement des différends, mais rien de ce que le ministre a dit jusqu'à présent ne semble s'y rapporter. Comme le temps presse, je demande humblement au président de lui dire de faire porter son discours sur le règlement des différends.

Le président suppléant (M. McKinnon): Je remercie le député. Je suis certain que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social allait toucher au vif du sujet.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je parlais des amendements. Je sais que vous aimez invoquer la règle de la pertinence. J'ai remarqué que la même chose s'est produite pendant l'intervention du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Sauf le respect que je dois au député, je trouve qu'il recourt à des méthodes assez désespérées.

Nous avons entendu dire à la Chambre que du sang canadien sera à vendre. Le sang canadien n'est pas et ne sera pas à vendre.

M. Langdon: Si.

M. Epp (Provencher): Je vais essayer de rétablir les faits pour la gouverne du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). La seule raison pour laquelle je suis heureux de le voir à la Chambre, c'est qu'il n'enseigne pas à l'Université de Windsor où il empoisonnerait l'esprit des étudiants avec des observations comme celles qu'il fait ici.

Nous achetons des produits sanguins parce que nous ne sommes pas autosuffisants. Si le député veut bien vérifier ce que l'Accord stipule plutôt que dire ce qu'il pense que l'Accord signifie, il constatera que là est la question. En fait, dans certaines provinces, nous achetons jusqu'à 70 p. 100 de nos produits sanguins des États-Unis. Il devrait faire attention: il y a une différence entre «sang» et «produits sanguins».

Il importe aussi que les députés de l'opposition disent que nous allons «commercialiser» notre régime de soins médicaux. Réexaminez l'Accord, vous constaterez qu'une province peut commercialiser la gestion, mais pas le régime qui permet de dispenser les soins médicaux. La Chambre a adopté à l'unanimité la Loi canadienne sur la santé.

Fait à noter, l'Ontario, province d'origine des députés, est la seule qui a tenté l'expérience de la gestion. Avant de prétendre que l'Accord va changer le régime de soins médicaux ou que nous allons en perdre les avantages, les députés devraient lire très attentivement le texte de l'Accord et, ce qui est plus important, se rappeler où on a mis ce genre de système à l'essai, c'est-à-dire dans un hôpital à Hawkesbury.

Quiconque a suivi le débat sait que les députés libéraux et néo-démocrates ont eu recours à des arguments tout à fait contradictoires pour semer le doute au sujet de l'Accord. Tout d'abord, ils ont dit aux Canadiens que nos programmes sociaux nous rendent trop compétitifs, que ce sont des subventions que les Américains voudront neutraliser à coup de mesures compensatoires, et que les Américains nous forceront d'une façon ou d'une autre à modifier notre politique. Cet argument est tout simplement faux. Pourquoi ces programmes qui ont été mis au point en conformité des règles du GATT deviendraient-ils tout à coup des subventions ouvrant la porte à des mesures compensatoires alors que l'Accord de libre-échange ne change nullement les règles du GATT en matière de subventions? Le député le sait pertinemment, tout comme d'ailleurs le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Le député de Winnipeg—Fort Garry devrait tout simplement suivre l'avis du *Winnipeg Free Press*; ce journal conseille en effet au chef du parti libéral et au député de Winnipeg—Fort Garry de dire la vérité.

Pour ce qui est de la compétitivité, on lira avec profit ce que le gouvernement de l'Ontario déclare dans un document sur la situation financière et les perspectives économiques de la province. Il dit que le coût de revient des fabricants canadiens se compare maintenant avantageusement à ceux de leurs concurrents des États-Unis et du Japon si l'on considère la rémunération horaire totale, c'est-à-dire les salaires proprement dit et les avantages sociaux. Il ajoute que les échelles salariales sont généralement plus basses en Ontario que dans les États américains limitrophes, notamment le Michigan, et qu'elles sont comparables aux salaires en vigueur dans des États où les salaires sont plus bas, telle la Georgie. Les compagnies ontariennes bénéficient d'autres avantages sur leurs concurrents, notamment des frais moindres en matière de santé et d'énergie.